



CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 16 juin 2021 à 20h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	17
Absents :	2
Votants (dont 2 procurations) :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 11 juin 2021 - s'est réuni le **mercredi 16 juin 2021 à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne HAXAIRE comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1° Adjoint	X			
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2° Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3° Adjoint			X	Lydie BARBAUX
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4° Adjoint	X			
6. M. THOUVENOT Philippe, 5° Adjoint	X			
7. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
8. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
9. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
10. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
11. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale	X			
12. Mme MATHIEU Murielle, Conseillère Municipale			X	Marie-Jocelyne DIDELOT
13. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
14. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale	X			
15. M. VILLARDO Lionel, Conseiller Municipal	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal	X			
19. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale	X			

- N°83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021
- N°84 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE OCCASIONNEL
- N°85 CASINO - RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO
- N°86 SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
- N°87 CONVENTION DE PARTENARIAT « PRIX SAINT-NICOLAS DU CONTE DE NOËL »
- N°88 QUESTIONS ORALES

DÉLIBÉRATION N°83 /2021
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

DÉLIBÉRATION N° 84/2021
RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE OCCASIONNEL

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 - art.40 : les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

Article 3-1° : Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

Considérant pour un accroissement d'activité qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour un poste d'agent de services polyvalent.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire occasionnel selon les conditions précitées.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à recruter un agent non titulaire occasionnel correspondant au grade suivant :

- Un Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h00 qui assurera les fonctions d'agent de services polyvalent, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, pour une période de 12 mois allant du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 inclus.

Sur nécessité de service l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'Echelle C1.

AUTORISE en conséquence Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les arrêtés à intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 85/2021
CASINO - RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO

Madame le Maire informe l'assemblée que le rapport de gestion 2019-2020 du casino de Plombières-les-Bains a été déposé en Mairie conformément à l'article L1411-3 du CGCT :

« Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la réunion la plus proche de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE

DÉLIBÉRATION N° 86/2021
SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire propose à l'assemblée la souscription anticipée d'une ligne de trésorerie pour couvrir le décalage entre les travaux engagés ou en cours d'achèvement (toiture de l'église, continuité écologique, etc.) et la perception effective des subventions. auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges d'un montant de 400.000 € dans les conditions suivantes :

Durée : 1 an

Périodicité de révision du taux : Mensuelle

Paiement des intérêts : Trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement, sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation).

Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilités financières).

Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 100€

Commission d'engagement : 0,10 % avec un minimum de 100€

Montant du financement : 400 000,00 €

Référence : EURIBOR 3 mois flooré (L'Euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro)

Index: EURIBOR 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation

Marge: 0,77% La marge bancaire est garantie jusqu'au 14 juillet 2021

Taux client payé à ce jour: 0,77% à titre indicatif pour juin

Fonctionnement du compte : les ordres de tirage et de remboursement devront être avant 10 h pour un traitement le jour même

Option souplesse : la consolidation du prêt Court Terme en prêt amortissable est possible à tout moment, sans indemnités, aux conditions offertes par la Caisse Régionale au moment de l'exercice de l'option.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la contractualisation du financement, au déblocage, et au remboursement des fonds.

DÉLIBÉRATION N°87 /2021

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE « PRIX SAINT-NICOLAS DU CONTE DE NOËL »

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Plombières-les-Bains souhaite soutenir les initiatives de partenaires qui partagent son intérêt pour le livre et la lecture. Soucieuse d'accompagner également la création littéraire, la commune de Plombières-les-Bains participera à l'organisation du « Prix Saint-Nicolas du conte de Noël ».

Dans cette perspective, la présente convention définit la répartition des rôles entre la maison d'édition Ex-Aequo et la commune dans l'organisation du « Prix Saint-Nicolas du conte de Noël » qui sera remis chaque année.

La convention prend effet à la date de signature. Elle sera valable pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Anne HAXAIRE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la maison d'édition Ex-Aequo, annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 88/2020

QUESTIONS ORALES